

**Contrat de saillie d'ARLEM ANDALOU**  
*Saison de monte 2018*

**ACHETEUR :**

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

**CONDITIONS DE VENTE**

L'acheteur achète à la SC TALMA STALLIONS une saillie d'ARLEM ANDALOU aux conditions suivantes :

1) **Réservation au Haras de Talma**

**286.00 Euros TTC** (HT 260.00 Euros et TVA 10% 26.00 Euros) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de SC Talma Stallions, ou par virement bancaire\*, et correspondant à l'acompte et aux frais techniques pour la saison 2018.

**Réservation** dans un autre centre d'insémination

**385.00 Euros TTC** (HT 350.00 Euros et TVA 10% 35.00 Euros) par chèque joint au présent contrat, à l'ordre de SC Talma Stallions, ou par virement bancaire \* et correspondant à l'acompte et aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement des paillettes vers le centre de mise en place choisi pour la saison 2018.

2) **Solde**

**715.00 Euros TTC** (HT 650.00 Euros et TVA 10% 65.00 Euros) à régler à la naissance d'un poulain vivant.

*\*Coordonnées bancaires: SC TALMA STALLIONS, 3 Talma – 08250 Grandpré  
IBAN: FR7610206084129838478883717 AGRIFRPP802*

**CONDITIONS D'UTILISATION**

- 1) La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE : .....
- 2) La jument sera inséminée avec du sperme congelé dans le centre agréé de: .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Port : ..... Mail : .....
- 3) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur, ni aux paillettes livrées.
- 4) Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- 5) Au Haras de Talma, le prix de la saillie comprend l'utilisation de la semence congelée pour la jument nommée ci-dessus. Dans les autres centres, le prix de saillie comprend le prix des doses congelées et leur acheminement jusqu'au centre de mise en place (sauf conditions particulières). L'envoi est limité à 24 paillettes pour une jument saillie en 2018. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la saillie.
- 6) En cas de non utilisation de la semence, la réservation sera reportée.
- 7) La déclaration de naissance ne sera envoyée qu'à réception et encaissement du chèque de solde.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Fait en double exemplaire le ....., à .....  
Le vendeur ..... L'acheteur .....